

**Plan d'action
du Plan d'urbanisme et de
mobilité durable (PUMD)
sur la mobilité et les
milieux de vie inclusifs**

2025-2040

Adopté par le conseil municipal
le 14 juillet 2026



Préambule

En 2025, la Ville de Saint-Jérôme adoptait le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD). Le PUMD constitue un virage significatif en matière de bonnes pratiques en aménagement durable du territoire. Il intègre une vision qui permet d'imaginer l'avenir souhaité pour les Jérômiens et l'ensemble des partenaires qui œuvrent sur le territoire.

En s'appuyant sur le diagnostic ainsi que sur les consultations menées auprès de la population et des acteurs locaux, il reflète à la fois les besoins du territoire et les aspirations de tous. L'horizon 2040 représente une échéance réaliste qui permet de prendre le temps nécessaire pour élaborer la planification dans son ensemble et mettre en œuvre les trois grandes orientations d'aménagement, à travers des stratégies, des objectifs et des actions concrètes.

Une vision 2040

Cette vision se décline en trois grandes orientations d'aménagement. Ces dernières sont en mesure d'agir audacieusement et efficacement. En misant d'abord sur les solutions fondées sur la nature, elles peuvent à la fois réduire leur empreinte carbone et assurer leur résilience face aux changements climatiques. Elles visent notamment à encourager les transports durables, à favoriser les énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en plus d'avoir la capacité d'investir dans des infrastructures mieux adaptées aux nouvelles réalités climatiques.

Les 2 piliers du PUMD



LUTTE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

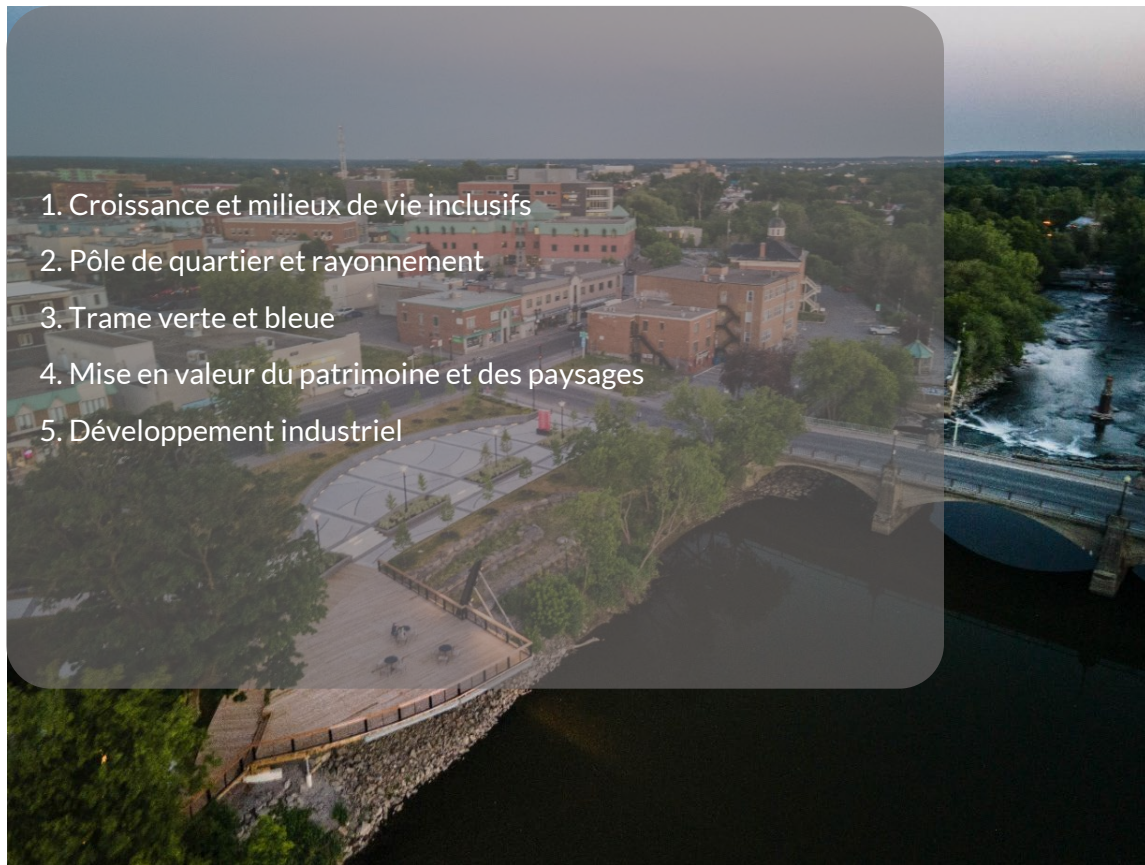
Les activités humaines ont un impact évident sur les changements climatiques. Pourtant, les solutions de lutte et d'adaptation tardent à être mises en œuvre. Les villes et leurs habitants subissent de plus en plus les effets des aléas climatiques. Ils ont toutefois un rôle clé à jouer pour réduire leur impact et adapter leur territoire. La communauté internationale reconnaît que les municipalités auront un grand pouvoir dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans les années à venir. Grâce à leurs compétences en aménagement du territoire, elles sont en mesure d'agir audacieusement et efficacement. Elles ont la possibilité de réduire leur empreinte carbone en encourageant les transports durables, en favorisant les énergies renouvelables et en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments. Elles ont aussi la capacité d'investir dans des infrastructures résilientes face aux bouleversements climatiques. En collaborant, les villes deviennent des actrices essentielles de la lutte mondiale contre les changements climatiques. Elles offrent ainsi un espoir concret pour un avenir durable.



SAINES HABITUDES DE VIE

L'aménagement du territoire a un impact majeur sur la santé des populations. Les déserts alimentaires, l'accès limité à une alimentation saine, l'absence d'équipements récréatifs ou de lieux de rencontre, de même que l'inaccessibilité au réseau de transport actif favorisent la sédentarité. Ces problématiques affectent nos modes de vie et nos interactions sociales. À l'inverse, des quartiers adaptés à la marche ou au vélo encouragent une activité physique régulière. Les espaces publics et les parcs, s'ils sont sécuritaires, inclusifs et conviviaux, apportent des bienfaits à la santé mentale. De plus, une canopée urbaine (couverture arborescente) dense améliore le confort thermique et contribue au bien-être général. En s'appuyant sur leurs compétences en aménagement, les villes peuvent promouvoir la santé publique. Elles ont la possibilité d'offrir des infrastructures de loisirs, des espaces verts et des systèmes de transport collectif efficaces, des mesures qui favorisent l'activité physique, réduisent la pollution et améliorent la qualité de vie.

Les 5 stratégies



Le Plan d'urbanisme et de mobilité durable de Saint-Jérôme met en œuvre la vision 2040 à travers 5 grandes stratégies. Celles-ci reflètent les valeurs et aspirations de la communauté.

Ces stratégies permettront, par des interventions ciblées, d'appuyer l'approche régénérative que la Ville souhaite mettre de l'avant sur son territoire, de guider les actions vers un urbanisme bienveillant envers sa population et de favoriser par leur mise en œuvre, l'adhésion et l'engagement collectif.

Pour chaque stratégie, des objectifs et des moyens de mise en œuvre sont prévus. Le plan d'action du PUMD permettra de déployer les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et cibles établis. Sa mise en œuvre se fera de manière progressive et accordera, dans un premier temps, une priorité aux actions reliées à l'habitation et à la mobilité durable.



TABLEAUX DE PRIORISATION DES ACTIONS

Habitation

Mobilité

COURT TERME = 2 ans

MOYEN TERME = 4 ans

LONG TERME = D'ICI 2040

OBJECTIF 1.1 - Orienter la croissance résidentielle à l'intérieur du périmètre de consolidation, en complémentarité avec la planification du transport collectif, afin d'accroître l'occupation du sol au centre-ville et le long des corridors de mobilité durable, tout en maximisant les retombées positives des projets pour l'environnement et la collectivité.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
1.1.1 - Adopter un cadre réglementaire qui assure l'atteinte de densités minimales et la diversification des typologies de logements pour tous les nouveaux projets de développement.	Adopter un Règlement de zonage et de nouvelles grilles de spécifications.	Assurer l'atteinte de densités minimales	Complété
		Favoriser la diversification des typologies de logements	
		Définir les seuils minimaux et les paramètres d'implantation et de forme bâtie	
1.1.2 - Adopter un cadre réglementaire qui génère des opportunités économiques sur les terrains propices à une intensification de l'utilisation du sol à l'intérieur du périmètre de consolidation.	Adopter un règlement sur les usages conditionnels.	Permettre la réalisation de projets générant des retombées économiques sur les terrains propices à une intensification à l'intérieur du PU	Complété
		Définir les critères d'évaluation liés à la mixité d'usages, à la densité et à la vitalité économique	
1.1.3 - Conformément au PPU du centre-ville, valoriser les terrains à potentiel de densification de propriété publique au centre-ville et se doter de planifications détaillées.	Adopter un règlement sur les PIIA	Encadrer la densification et la requalification du cadre bâti du sous-secteur de la gare, au sein du secteur du centre-ville	Complété
		Définir des critères d'évaluation liés à la volumétrie, l'implantation, la qualité architecturale et à l'intégration urbaine	
1.1.4 - Assujettir tout projet de développement ou de redéveloppement structurant à l'intérieur du périmètre de consolidation au respect de critères relatifs à la qualité des milieux de vie et à la résilience face aux changements climatiques.	Adopter un PIIA visant certaines opérations cadastrales et projets intégrés	Encadrer la planification des milieux de vie et l'adaptation aux changements climatiques	Complété
		Définir les critères d'évaluation liés à la gestion des eaux pluviales, à la canopée, à la réduction d'îlots de chaleur et à la connectivité des espaces publics.	
1.1.5 - À l'extérieur du périmètre de consolidation ou d'une zone de développement particulière, autoriser uniquement les projets de développement en bordure d'une rue publique existante.	Adopter des normes de lotissement	Limitier l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	Complété
1.1.6 - Assujettir les demandes de projets particuliers qui dérogent à la réglementation d'urbanisme à l'atteinte d'un niveau de performance minimal en lien avec l'application de critères de durabilité des projets immobiliers en considérant leur impact d'un point de vue collectif, financier, social, humain, bâti, culturel et environnemental.	Adopter des critères de durabilité des projets dans le cadre du Règlement sur les PPCMOI.	Définir des objectifs et critères liés à l'environnement, la qualité du cadre bâti, la mobilité durable et la gestion des ressources.	Complété
1.1.7 - Adopter un cadre réglementaire qui restreint le développement à l'extérieur du périmètre d'urbanisation conformément au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord.	Adopter des normes de lotissement et un règlement de zonage.	Limitier la densification hors du périmètre de consolidation	Complété
		Contenir l'étalement urbain et orienter les nouveaux développements vers des secteurs planifiés.	
		Limitier l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	
		Limitier la construction à des habitations de faible densité et des superficies minimales de terrains plus élevées	





OBJECTIF 1.1 - Orienter la croissance résidentielle à l'intérieur du périmètre de consolidation, en complémentarité avec la planification du transport collectif, afin d'accroître l'occupation du sol au centre-ville et le long des corridors de mobilité durable, tout en maximisant les retombées positives des projets pour l'environnement et la collectivité.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
1.1.9 - Optimiser le réseau de transport collectif et mettre en place des mesures améliorant son efficacité.	Se doter d'un plan directeur de mobilité	Définir une vision intégrée et durable des déplacements	Moyen terme
		Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports	
1.1.10 - Développer une approche collaborative avec l'ARTM afin d'optimiser le site de la gare intermodale à des fins de mixité et de définir des stratégies de gestion de l'offre du stationnement incitatif.		Réduire les impacts environnementaux	Long terme
1.1.11 - Créer, dans les nouveaux développements à l'intérieur du périmètre de consolidation, une trame urbaine perméable répondant aux objectifs d'écoconception des milieux de vie.	Adopter un règlement sur les PIIA	Assurer la connectivité et la perméabilité de la trame urbaine	Complété
		Définir des critères d'évaluation liés à la mobilité active, notamment la continuité des parcours piétons et cyclables.	
1.1.12 - Assujettir les projets de développement structurants à la production d'une étude de circulation ;	Adopter un projet de règlement sur les permis et certificats plus exigeants	Exiger la production d'une étude d'impact sur la circulation	Complété
		Évaluer les effets d'un projet sur le réseau et identifier les améliorations requises	
		Assurer que les projets visés intègrent des solutions adéquates de gestion de déplacements.	Court terme
1.1.13 - Mettre en place, en collaboration avec les parties prenantes et la communauté de Bellefeuille, un exercice de planification particulier pour le secteur Ouest afin d'arrimer son développement avec les principes issus des deux piliers du PUMD.	Effectuer une démarche visant : - à court terme, la participation des citoyens et partenaires du milieu; - à terme, la réalisation d'un PPU du secteur ouest et des règlements de concordance.	Réaliser une démarche de planification concertée pour le secteur Ouest de Bellefeuille.	
		Identifier les orientations d'aménagement conformes aux principes du PUMD	
1.1.14 - Encadrer les bâtiments modulables permanents afin d'accélérer la cadence pour combler une part du déficit en logement.	Adopter une norme au règlement de zonage permettant les "bâtiments modulables permanents"	Encadrer les bâtiments modulables permanents	Complété
		Favoriser leur implantation selon un cadre applicable	
		Contribuer à la mise en chantier de nouvelles unités et ainsi accélérer la réponse au déficit en logement.	Complété
1.1.15 - Adapter, en fonction des différents milieux, les normes de stationnement pour les projets de densification en privilégiant une réduction, voire une élimination des exigences minimales de stationnement.	Adopter des normes sur les ratios de stationnement	Encadrer les ratios de stationnement applicables aux différents usages, incluant l'abolition des ratios minimaux pour les usages institutionnels, commerciaux et industriels (ICI)	
		Favoriser une utilisation plus efficiente du sol, notamment par la mutualisation des grandes aires de stationnement.	





OBJECTIF 1.2 - Densifier les milieux de vie existants présentant un potentiel, notamment les quartiers résidentiels de moyenne et de faible densité situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation par une stratégie adaptée aux différents milieux.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
1.2.1 - Adopter un cadre réglementaire favorable à la densification douce des terrains occupés par des habitations unifamiliales, en particulier à l'intérieur du périmètre d'urbanisation : - Maintenir une réglementation favorable à l'aménagement de logements additionnels au sein des maisons; - Autoriser les unités d'habitation accessoires isolées sur les terrains de superficie suffisante et les assujettir à un mécanisme permettant d'assurer leur bonne insertion au sein des différents milieux.	Adopter des normes encadrant les unités d'habitation accessoires et les logements complémentaires.	Encadrer les unités d'habitation accessoires (UHA) et les logements complémentaires	Complété
		Définir les normes d'implantation, de volumétrie, d'occupation et d'intégration au cadre bâti	
		Assurer leur déploiement harmonieux dans les zones résidentielles	
1.2.2 - Adopter un cadre réglementaire favorable aux projets d'insertion d'immeubles multifamiliaux au sein des quartiers résidentiels de moyenne densité : - Réviser les hauteurs et densités autorisées; - Prévoir des normes et des critères de forme urbaine qui assurent la qualité des projets d'insertion, notamment la largeur des bâtiments et le traitement des façades, et qui minimisent l'impact des projets de densification sur les terrains adjacents.	Adopter un PIIA sur les bâtiments de 4 étages et plus et des normes d'intégration (plans angulaires).	Encadrer leur intégration au tissu urbain	Complété
		Définir les critères d'analyse liés aux transitions de volumétrie, à l'implantation, ainsi qu'à la qualité architecturale et à l'insertion dans le milieu bâti existant.	
1.2.3 - Assouplir les exigences en matière d'espaces de stationnement pour les projets de densification douce par une stratégie de gestion des stationnements adaptée aux différents milieux en lien avec l'élaboration d'une Politique sur le stationnement.	Se doter d'un plan directeur sur le stationnement	Établir une stratégie cohérente pour optimiser l'offre, la gestion et l'utilisation des espaces de stationnement	En cours
		Soutenir l'attractivité, la fluidité et la vitalité du secteur	
		Favoriser les modes de déplacement durables	
1.2.4 - Collaborer avec la MRC dans la révision de son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'évaluer la possibilité de permettre l'intégration d'unités d'habitation accessoires aux terrains adaptés à ce type de construction, et ce, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.	Adopter les règlements de concordance à la suite de la révision du SADR	Arrimer la réglementation municipale aux orientations régionales, notamment en matière d'habitation	Moyen terme
		Soutenir une offre résidentielle diversifiée et adaptée aux réalités du territoire	





OBJECTIF 1.3 - Développer une offre en habitation couvrant le continuum résidentiel afin d’assurer l’accès au logement pour tous les Jérômiens.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
1.3.1 - Assujettir les demandes visant le redéveloppement de sites habités par une population en situation de vulnérabilité à des critères visant à maintenir au même endroit une proportion de logements répondant à leurs besoins.	Adopter un règlement sur la démolition qui prévoit un critère privilégiant le logement	Encadrer les projets de réutilisation du sol	Complété
		Exiger que tout projet de reconstruction privilégie la réalisation d'un nombre de logements équivalent ou supérieur à celui existant avant la démolition	
		Maintenir ou accroître l'offre résidentielle	
1.3.2 - Adopter un règlement de zonage incitatif offrant aux promoteurs un potentiel immobilier accru en contrepartie de l'intégration de logements abordables au sein du projet.	Adopter un règlement sur le zonage incitatif incluant du logement abordable en contrepartie d'allègement à l'égard de normes de hauteur des bâtiments.	Appliquer des normes de remplacement conditionnellement à l'exigence de 20% de logements abordables	Complété
		Assurer l'accès au logement pour tous les Jérômiens	
1.3.3 - Adopter un règlement sur l'inclusion de logements sociaux et abordables.	Se doter d'une stratégie sur l'habitation permettant l'adoption d'un règlement sur l'inclusion de logements sociaux et abordables;	Intégrer des cibles quantifiées de logements sociaux et abordables	Moyen terme
		Mesurer l'augmentation du nombre d'unités abordables produites sur le territoire	
1.3.4 - Autoriser la densification douce des quartiers de manière à accroître la résilience des milieux face aux changements démographiques.	Adopter des normes encadrant les unités d'habitation accessoires et les logements complémentaires.	Encadrer les unités d'habitation accessoires (UHA) et les logements complémentaires	Complété
		Définir les codes d'implantation, de volumétrie, d'occupation et d'intégration au cadre bâti	
		Assurer leur déploiement harmonieux dans les zones résidentielles	
1.3.5 - Adopter des règles favorisant l'intégration de logements facilement adaptables et de différentes superficies, notamment des logements familiaux, dans les projets de développement de plus grande envergure, dans les pôles scolaires et les secteurs centraux.	Évaluer la possibilité d'adopter des normes favorisant l'intégration de logements facilement adaptables, notamment des logements familiaux,	Évaluer la possibilité d'imposer, dans les projets résidentiels de grande envergure, une proportion minimale de logements familiaux et de logements adaptables.	Court terme
		Assurer une diversité d'offre et une meilleure adéquation aux besoins des ménages.	
1.3.6 - Valoriser les terrains actuellement possédés par la Ville de Saint-Jérôme à des fins de logements inclusifs;	Se doter d'une stratégie foncière et financière pour les terrains publics.	Encadrer la gestion des terrains publics	Moyen terme
1.3.7 - Contribuer activement à la création de logements abordables et sociaux et en favoriser le financement.		Intégrer des priorités d'acquisition, de cession et de valorisation ainsi que des leviers financiers	Court terme
1.3.8 - En cohérence avec le PPU du centre-ville, agir à titre de catalyseur d'un projet de cohabitation intergénérationnelle et pour la construction de logements étudiants en générant des opportunités foncières et en ralliant des partenaires et des acteurs du développement.			
1.3.9 - Consolider les efforts de la société civile pour la création d'hébergement d'urgence en assurant un financement continu et ainsi contribuer à la stabilité financière des organismes.	Adopter une entente avec un organisme pour la construction d'hébergement d'urgence	Conclure une entente avec au moins un organisme partenaire pour la réalisation d'un projet d'hébergement d'urgence	Complété
		Répondre aux besoins du territoire en matière de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité.	
1.3.10 - En lien avec la stratégie de croissance et la priorisation du développement du territoire, mettre en place une réglementation favorable à la construction de logements dans les secteurs prioritaires de développement : - Mettre en place un zonage prévisible qui minimise le recours aux demandes de modifications réglementaires et les risques associés au mécanisme d'approbation référendaire; - Maximiser la densification de plein droit en respectant le cadre bâti et paysager via les outils discrétionnaires; - Revoir les procédures d'analyse de demande de permis dans le cadre de projets à but non lucratif afin de permettre un traitement accéléré.	Adopter un Règlement de zonage et de nouvelles grilles de spécifications.	Favoriser la construction de logements dans les secteurs prioritaires de développement	Complété
		Établir un zonage prévisible	
	Intégrer une procédure d'optimisation par la cellule Grands projets.	Permettre une densification de plein droit	
		Limiter le recours aux modifications réglementaires à la pièce.	
1.3.11 - Informer le public et rendre accessibles les aides financières gouvernementales existantes.	Actualiser le site Internet de la Ville.	Informar le public	Court terme
		Rendre accessibles les aides financières gouvernementales existantes	
		Centraliser l'information	
		Assurer sa mise à jour régulière	
1.3.12 - Mettre en place des outils d'évaluation pour suivre la progression du taux de	Se doter d'une stratégie sur l'habitation	Faciliter son repérage pour les citoyens et promoteurs	Moyen terme
		Inclure la mise en place d'un outil d'évaluation	
		Permettre de suivre la progression du taux de logements abordables sur le territoire	





OBJECTIF 1.3 - Développer une offre en habitation couvrant le continuum résidentiel afin d’assurer l’accès au logement pour tous les Jérômiens.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
logements abordables sur le territoire afin d'accroître graduellement la cible d'abordabilité.	Se doter d'un outil d'évaluation pour suivre la progression du taux de logements abordables	Définir des cibles, des indicateurs de performance et un mécanisme de suivi annuel.	

OBJECTIF 1.5 - Arrimer le développement du territoire avec la planification de la mobilité active, notamment par des investissements pour le réaménagement du domaine public, de la réfection des infrastructures et des projets d'embellissement et de design urbain.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
1.5.1 - Adopter un Plan directeur de mobilité active permettant de mettre à jour le Plan directeur du réseau cyclable en vue de sa consolidation et de l'amélioration de sa desserte sur le territoire en prenant soin d'y intégrer les principes suivants : - Planifier et prioriser l'entretien du réseau de mobilité active, et ce, en toute saison; - Prévoir, le long du réseau de mobilité, du mobilier urbain permettant le repos et le rafraîchissement ainsi que des équipements de tri et de collecte; - Inclure l'accessibilité universelle à la conception des infrastructures et des ouvrages de mobilité active; - Faire du parc linéaire Le P'tit Train du Nord un axe de transport actif quatre saisons.	Se doter d'un plan directeur de mobilité	Définir une vision intégrée et durable des déplacements Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports Réduire les impacts environnementaux	Court terme
1.5.2 - Mettre en place des mesures de sécurisation des carrefours pour favoriser la sécurité des déplacements piétonniers et cyclistes.			
1.5.3 - Se doter et appliquer un guide de design des rues, lequel pourrait inclure les gabarits de rues lors de réaménagement et de réfection des rues publiques;	Se doter d'un plan directeur de mobilité. Se doter d'un guide de design de rues lors du réaménagement et de réfection de rues.		





OBJECTIF 2.1 - Consolider les pôles de quartier existants et favoriser l'émergence de nouveaux pôles sur le territoire pour en faire de véritables lieux rassembleurs et accessibles pour la population.			
Sous-objectif	Action	Intention	
2.1.1 - Réaménager les rues permettant d'accéder aux pôles de quartiers pour créer des environnements favorables aux déplacements actifs.	Se doter d'un plan de mobilité Réaménager les rues permettant d'accéder aux pôles de quartiers pour créer des environnements favorables aux déplacements actifs	Définir une vision intégrée et durable des déplacements	Moyen terme
2.1.2 - Consolider les pôles actuels et générer une nouvelle desserte permettant de créer une ville de proximité.		Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports	Moyen terme
2.1.3 - Prévoir des liens cyclables depuis les différents quartiers et vers les pôles de quartier.		Réduire les impacts environnementaux	Moyen terme
2.1.4 - Adopter une politique de stationnement et réviser les normes relatives au stationnement.	Se doter d'une politique de stationnement : - Réviser les normes relatives au stationnement, au besoin; - Adopter une politique de stationnement, laquelle visera à favoriser une rotation plus fréquente pour les espaces de stationnement sur rue au sein des pôles de quartier; - Retirer les normes relatives au ratio minimal de cases de stationnement automobile pour les usages commerciaux, en fonction des différents milieux; - Mettre en place des normes relatives au stationnement pour vélos et aux outils de mobilité active pour favoriser l'accès en modes de transport actif; - En lien avec la stratégie de la trame verte et bleue, réviser les normes de verdissement des aires de stationnement et de gestion des eaux pluviales; - Créer des dissuasifs au maintien des surfaces imperméables dans les secteurs commerciaux constitués de grands îlots de chaleur (ex. taxes foncières supplémentaires); - Analyser la possibilité de prescrire des ratios maximums de cases de stationnement au-delà desquels des bénéfices collectifs pourraient être exigés; - Maximiser les aires de stationnement par leur partage en fonction des différentes périodes de la journée et de la semaine; - Prévoir des espaces pour l'autopartage et faciliter son implantation par l'insertion de normes allégées; - Prévoir des superficies maximales pouvant être dédiées au stationnement; - Favoriser la mutualisation des espaces de stationnement; - Mettre à jour la tarification du stationnement sur le domaine public ainsi que la technologie utilisée pour cette tarification, par exemple à travers l'implantation de parcomètres intelligents.	Se doter d'un plan directeur	Court terme
		Établir une stratégie cohérente pour optimiser l'offre, la gestion et l'utilisation des espaces de stationnement	
		Soutenir l'attractivité, la fluidité et la vitalité du secteur	
		Favoriser les modes de déplacement durables	
		Actualiser les normes du règlement de zonage, au besoin.	
		Optimiser et réduire l'empreinte du stationnement	
		Inclure la modulation des exigences, la mutualisation et le partage des espaces	
		Intégrer des mesures favorisant la mobilité active et l'autopartage	
		Diminuer les surfaces imperméables pour le verdissement et la gestion durable des eaux de pluie	





OBJECTIF 2.2 - Aménager des pôles de mobilité au cœur des pôles de quartier afin de favoriser le recours aux déplacements actifs vers et depuis les destinations du quotidien.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
2.2.1 Réaliser une étude sur le potentiel d’implantation d’un service de vélopartage sur le territoire.	Réaliser une étude sur le potentiel d’implantation d’un service de vélopartage sur le territoire	Aménager des pôles de mobilité au cœur des pôles de quartier	En cours
		Intégrer des équipements pour les modes actifs	
		Augmenter l'utilisation des déplacements actifs pour les trajets quotidiens	
2.2.2 - Adopter un plan directeur de mobilité active incluant une stratégie de déploiement de la micromobilité : - Veiller à la bonne cohabitation entre les piétons et cyclistes sur le réseau.	Se doter d'un plan directeur de mobilité incluant une stratégie de déploiement de la micromobilité	Définir une vision intégrée et durable des déplacements Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports Réduire les impacts environnementaux	Moyen terme
2.2.3 - Diffuser de l’information sur les réseaux de mobilité.	Diffuser de l’information sur les réseaux de mobilité via les différentes plateformes de communication	Déployer un plan de communication visant la promotion des pôles de mobilité	Court terme
		Diffuser sur les principales plateformes municipales	
		Aménager des pôles de mobilité au cœur des pôles de quartier	
		Augmenter leur fréquentation et le recours aux déplacements actifs pour les trajets du quotidien	
2.2.4 - Accroître l’accessibilité des pôles commerciaux en prévoyant des pôles de mobilité offrant aux travailleurs et visiteurs des options de mobilité durable.	Se doter d'un plan directeur de mobilité Réaliser des travaux offrant aux travailleurs et visiteurs des options de mobilité durable		Moyen terme
2.2.5 - Assurer une offre de mobilité diversifiée et offrir un maximum d’accessibilité aux différents générateurs de déplacement.	Se doter d'un plan directeur de mobilité afin d'assurer une offre de mobilité diversifiée		Court terme
2.2.6 - Identifier les obstacles à la marche comme moyen de déplacement, déployer des stratégies pour les éliminer et prévoir des installations pour favoriser le recours à la marche pour toutes les populations : - Favoriser l’aménagement de trottoirs de niveau continu en adaptant, au gré des opportunités, l'aménagement des intersections et des entrées charretières afin de réduire leurs impacts sur les dénivelés; - Installer des bancs et des espaces de repos à tous les 400 m; - Adapter l'éclairage du domaine public aux besoins des piétons; - Accroître la présence d’équipements de collecte et de tri de déchets aux endroits clés le long des parcours piétons et cyclables.	Se doter d'un plan directeur de mobilité et déployer des stratégies pour les éliminer et prévoir des installations pour favoriser le recours à la marche pour toutes les populations : - Favoriser l’aménagement de trottoirs de niveau continu en adaptant, au gré des opportunités, l'aménagement des intersections et des entrées charretières afin de réduire leurs impacts sur les dénivelés; - Installer des bancs et des espaces de repos tous les 400 m; - Adapter l'éclairage du domaine public aux besoins des piétons; - Accroître la présence d’équipements de collecte et de tri de déchets aux endroits clés le long des parcours piétons et cyclables.		Court terme
2.2.7 - Investir dans des infrastructures de transport en commun efficaces et novatrices pour faciliter l'accès aux pôles de quartier et accroître les offres de transport alternatif, notamment les services d’accompagnement personnalisés.	Adopter un PTI	Intégrer des investissements dédiés au déploiement d’infrastructures de transport collectif performantes et innovantes	Moyen terme
		Augmenter l'offre de transports alternatifs sur le territoire	





OBJECTIF 2.3 - Convertir les artères commerciales et certains des pôles commerciaux à grand rayonnement en milieux de vie mixtes et d'avant-garde.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
2.3.1 - Collaborer avec la MRC pour faire évoluer l'affectation commerciale régionale à moyen terme vers une affectation permettant des fonctions d'habitation visant à accroître la mixité d'usage.	Se doter d'un PPU sur la vitrine autoroutière et la mobilité durable.	Intégrer les principes de mobilité durable, en collaboration avec la MRC Faire évoluer l'affectation commerciale régionale vers des usages mixtes, incluant l'habitation	Long terme
2.3.3 - Arrimer les projets de transformation du cadre bâti avec la planification du réaménagement des rues en faveur d'un meilleur partage entre les différents modes de transport et un accès amélioré pour l'ensemble des usagers.	Se doter d'un plan directeur de mobilité visant à arrimer les projets de transformation du cadre bâti avec la planification du réaménagement des rues	Définir une vision intégrée et durable des déplacements	Complété
2.3.6 - Inciter les grands employeurs à mettre en place des plans de gestion des déplacements.	Se doter d'un plan directeur de mobilité et inciter les grands employeurs à mettre en place des plans de gestion des déplacements	Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports	Moyen terme
2.3.7 - Mettre en place des mesures de sécurisation des artères commerciales.	Se doter d'un plan directeur de mobilité afin de mettre en place des mesures de sécurisation des artères commerciales.	Réduire les impacts environnementaux	Moyen terme

OBJECTIF 2.4 - Consolider les pôles à rayonnement régional que sont le centre-ville, le quartier de la Santé, le quartier des Sports et certains pôles commerciaux régionaux en vue de les intégrer au tissu urbain et d'accroître leur accessibilité à différentes échelles.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
2.4.1 - En concertation avec les différents partenaires institutionnels et économiques, diversifier l'offre de stationnements incitatifs dans les différents pôles et le niveau de desserte du service de La Navette desservant actuellement l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord, le Cégep de Saint-Jérôme et l'UQO.	Se doter d'un plan directeur de mobilité afin de diversifier l'offre de stationnements incitatifs dans les différents pôles et le niveau de desserte du service de La Navette desservant actuellement l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord, le Cégep de Saint-Jérôme et l'UQO;	Définir une vision intégrée et durable des déplacements	Court terme
2.4.2 - En concertation avec l'organisme de transport EXO, assurer une desserte efficace des différents pôles à rayonnement régional.	Se doter d'un plan directeur de mobilité, diversifier l'offre de stationnements incitatifs dans les différents pôles et le niveau de desserte du service de La Navette desservant actuellement l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord, le Cégep de Saint-Jérôme et l'UQO		Moyen terme
2.4.8 - Inciter les institutions à mettre en place des plans de gestion des déplacements concertés.	Se doter d'un plan directeur de mobilité et inciter les grands employeurs à mettre en place des plans de gestion des déplacements	Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports	Moyen terme
2.4.9 - Réaliser une étude d'optimisation du service de La Navette.	Réaliser une étude d'optimisation du service de La Navette;		Court terme
2.4.10 - Réaliser une étude concernant les possibilités d'amélioration de l'accessibilité au pôle régional du quartier des Sports.	Réaliser une étude concernant les possibilités d'amélioration de l'accessibilité au pôle régional du quartier des Sports.		Moyen terme
2.4.11 - Améliorer la disponibilité du transport pour accéder aux services situés à l'extérieur de la ville.	Octroyer un mandat pour l'élaboration d'un plan directeur de mobilité et y intégrer une stratégie pour améliorer la disponibilité du transport pour accéder aux services situés à l'extérieur de la ville.	Réduire les impacts environnementaux	Moyen terme





OBJECTIF 5.1 - Développer les quartiers industriels du territoire à leur plein potentiel par une stratégie adaptée à leur spécialisation.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
5.1.7 - Assurer une offre de mobilité diversifiée et offrir un maximum d'accessibilité aux différentes industries.	Se doter d'un plan directeur de mobilité et y intégrer une stratégie pour assurer une offre de mobilité diversifiée et offrir un maximum d'accessibilité aux différentes industries	Définir une vision intégrée et durable des déplacements	Court terme
		Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports	
		Réduire les impacts environnementaux	

OBJECTIF 5.3 - Accroître l'accessibilité des quartiers industriels en misant sur la multimodalité.			
Sous-objectif	Action	Intention	Horizon
5.3.1 - Développer le réseau de mobilité active au sein des quartiers industriels et prévoir les emprises nécessaires à l'aménagement de nouveaux sentiers multifonctionnels dans le cadre de la planification des nouveaux développements industriels : - Prévoir des infrastructures dédiées aux piétons et aux cyclistes de manière à former un réseau hautement connecté et à diversifier les modes d'accès aux lieux d'emploi; - Assurer la connectivité des quartiers industriels avec le centre-ville et les secteurs résidentiels.	Se doter d'un plan directeur de mobilité et y intégrer une stratégie pour développer le réseau de mobilité active au sein des quartiers industriels et prévoir les emprises nécessaires à l'aménagement de nouveaux sentiers multifonctionnels dans le cadre de la planification des nouveaux développements industriels : - Prévoir des infrastructures dédiées aux piétons et aux cyclistes de manière à former un réseau hautement connecté et à diversifier les modes d'accès aux lieux d'emploi; - Assurer la connectivité des quartiers industriels avec le centre-ville et les secteurs résidentiels.	Définir une vision intégrée et durable des déplacements	Moyen terme
		Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports	
		Réduire les impacts environnementaux	
5.3.2 - Adopter une réglementation favorable à la mobilité durable pour les usages industriels : - Exiger l'aménagement de bornes de recharge pour véhicules électriques; - Exiger, pour les grandes entreprises, l'aménagement de stationnements sécurisés pour vélos et de douches.	Adopter une réglementation favorable à la mobilité durable pour les usages industriels : - Exiger l'aménagement de bornes de recharge pour véhicules électriques; - Exiger, pour les grandes entreprises, l'aménagement de stationnements sécurisés pour vélos et de douches.	Inclure l'obligation d'installer des bornes de recharge, des stationnements sécurisés pour vélos et des douches pour les grandes entreprises	Complété
		Améliorer l'accessibilité multimodale	
		Augmenter l'utilisation des modes de transport actifs par les travailleurs	
5.3.3 - Réaliser une étude d'optimisation de la desserte en transport collectif au sein des quartiers industriels;	Réaliser une étude d'optimisation de la desserte en transport collectif au sein des quartiers industriels;	Identifier et prioriser des mesures concrètes (trajets, fréquences, arrêts et horaires adaptés aux travailleurs)	Moyen terme
		Augmenter la couverture et l'utilisation du service	
5.3.4 - Inciter les entreprises industrielles à mettre en place des plans de gestion des déplacements.	Se doter d'un plan directeur de mobilité et y intégrer une stratégie pour inciter les entreprises industrielles à mettre en place des plans de gestion des déplacements	Définir une vision intégrée et durable des déplacements	Moyen terme
		Améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des transports	
		Réduire les impacts environnementaux	





juin 2026